

Note n° 33 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 7 septembre 2017

Information des Solidaires départementaux

Gard 30 : l'intersyndicale, réunie pour préparer l'action du 28 septembre, a décidé un encart publicitaire dans Midi-Libre, une lettre ouverte aux députés (sauf 1 FN), une conférence de presse le lundi 25 septembre, un rassemblement devant la préfecture le 28 à 14 h 30 et une demande d'audience.

Haute-Marne 52 : l'inter-organisation CGT, FO, CFTC, CGC (très remontée), FSU, Solidaires (FGR-FP excusée) a constaté une grogne montante des retraité-e-s et a décidé une conférence de presse le vendredi 16, un rassemblement à 15 h dans les halls du marché avec prise de parole unitaire, suivi d'une manifestation jusqu'à la Préfecture où une motion sera déposée.

Meurthe-et-Moselle 54 : l'inter-organisations CGT, CFTC, FSU, Solidaires, a préparé la journée d'actions du 28 septembre, en présence de journalistes de l'émission « C'est dans l'air ». Elle invite à une conférence de presse le 21, appelle à une manifestation le 28 à 14 h 30 à Nancy, après un rendez-vous à la Préfecture à 14 h. Le tract insiste sur des éléments locaux, un service public de proximité et peu onéreux, le refus de la fermeture de bureaux de Poste, la baisse des effectifs au CHU...

Concernant le CDCA 54 dont fait partie Solidaires, l'inter-organisations n'attend pas énormément de cette instance consultative, dans un contexte de réductions importantes des dépenses publiques, mais y tiendra toute sa place, notamment au sujet de l'utilisation des moyens financiers non négligeables octroyés par le président du Conseil départemental, fait rare méritant d'être souligné.

Sondage accompagnement du grand âge

Une majorité de personne est concernée par la prise en charge du vieillissement et de la perte d'autonomie. La moitié des personnes en perte des capacités physiques préfère adapter leur domicile plutôt que d'aller dans un EHPAD. C'est seulement en cas de troubles cognitifs (Alzheimer...) qu'une majorité préfère intégrer un établissement spécialisé. Plus d'une personne sur deux se déclare inquiète de son propre vieillissement, de la crainte de la perte d'autonomie, et anticipe des solutions pour y faire face.

Près des 2/3 se déclarent inquiets quant à leur possibilité de pouvoir payer l'ensemble des services et aides, maintenant ou plus tard. Pour 9 personnes sur 10, la politique publique n'est pas adaptée aux défis du grand âge et de la perte d'autonomie... en raison du reste à charge trop important. Plus des 2/3 estiment insatisfaisante la prise en charge, et près de 3 sur 4 des plus de 64 ans sont insatisfaits. Les 2/3 (les 3/4 des plus de 65 ans) souhaitent la création d'un 5^e risque finançant la perte d'autonomie et la vieillesse et les 3/4 veulent un financement par la solidarité nationale (dont les départements et les communes).

Notre revendication du 5^e risque est partagée par 12 millions de retraité-e-s... qui pourraient l'imposer en se retrouvant dans la rue le 28 septembre.

Trop de tutelles ?

700 000 personnes majeures sont protégées, presque la moitié par un membre de la famille, un aidant familial.

Un [rapport](#) du Défenseur des droits estime que la tutelle est trop appliquée pour protéger des personnes vulnérables.

Un [rapport](#) de la Cour des comptes critique le manque de contrôle des tuteurs professionnels, car la réforme des tutelles de 2009 n'a pas donné les moyens, il faut 5 mois de délai pour décider car chaque juge gère 3500 dossiers.

Le rapport pointe des défauts d'information, de soutien, de formation et d'encadrement des tuteurs familiaux, qui doivent établir un inventaire du patrimoine et un compte annuel de gestion, négocier avec la personne vulnérable, éviter et affronter les conflits... Face au poids de la protection de son proche, les personnes fragilisées, malades, handicapées et leurs proches demandent au juge de faire appel à des professionnels. La priorité donnée à la famille pour devenir le tuteur/curateur recule avec moins d'une protection sur deux.

Pour un sursaut de l'Etat, la Cour des comptes demande la création d'un poste de délégué interministériel à la protection des majeurs pour rassembler et coordonner les ministères concernés (Justice, Affaires sociales, Santé).

La santé, un luxe pour les femmes en situation de précarité

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a remis à la ministre Marlène Schiappa un [rapport](#) « *Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité* ».

Les femmes sont 9,5 millions (deux fois plus que les hommes) à reporter ou renoncer aux soins, soit par ignorance de la CMU-C (un tiers des bénéficiaires ne la demande pas), soit à cause des dépassements d'honoraires, des discriminations et refus de soin, soit par manque de temps du fait des tâches reposant bien souvent sur les seules femmes.

Les femmes en précarité subissent aussi une santé dégradée, à cause de plusieurs raisons :

- Leurs conditions de vie et de travail pénibles, stressantes et usantes, insuffisamment reconnues.
- Un accès et une participation moindre à la prévention et aux campagnes de dépistage (seins, utérus...).
- Les maladies cardiovasculaires, la première cause de mortalité des femmes en particulier chez les plus précaires, sont fatales pour 55 % des femmes, à comparer aux 43 % pour les hommes : la société et la médecine, centrées sur le sexe masculin, connaissent mal les symptômes spécifiques aux femmes et ne leur font pas connaître. Les femmes les plus défavorisées meurent trois fois plus que les autres.

Le Haut Conseil à l'Égalité, contre ces inégalités de santé, demande une politique de développement des dispositifs spécifiques aux femmes en précarité :

- Dans le compte prévention pénibilité, prendre en compte le caractère usant et pénible des postes occupés par des femmes en précarité.
- Faciliter l'accès aux prestations sociales de santé et accompagner les démarches.
- Former les professionnel-le-s de santé à l'accueil des personnes précaires, au dépistage des violences familiales ou professionnelles, aux symptômes spécifiques aux femmes pour certaines pathologies, notamment cardiaques.

Ces mesures peuvent améliorer un peu la situation des femmes, leur faire bénéficier des progrès de la médecine, mais elles ne s'attaquent pas à la racine, la situation inférieure des femmes dans notre société encore trop machiste.

Comptes retraite de la Sécurité sociale

La branche retraite devrait être en excédent de 1,1 milliard d'euros, mais le FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse) augmenterait son déficit à 4 milliards d'euros, sur 20 milliards de dépenses ... malgré la baisse de 3,6 % des dépenses. Ce déficit résulte d'une décision politique : une partie des recettes a été transférée à la caisse assurance maladie de la SS, la CNAMTS, par la LFSS pour 2017.

Un rapport du Sénat rappelle le rôle initial du FSV, depuis 1993 : financer le minimum vieillesse et les cotisations retraite pour les périodes assimilées (chômage, arrêt de travail, stages, apprentissage, etc.). Puis il détaille les ajouts successifs ne relevant pourtant pas de la solidarité nationale, notamment le financement de la moitié des 7 milliards d'€ du minimum contributif.

Tarifs des Ehpad

Chaque année, les Ehpad doivent transmettre leurs prix d'hébergement et leurs tarifs dépendance à la CNSA. Les tarifs 2016 sont analysés dans l'[Analyse statistique CNSA n° 4](#).

Sachant que le forfait soins est versé directement à l'établissement par l'assurance maladie, le tarif médian des Ehpad (prix d'hébergement + tarif dépendance) s'élève à 1 949 € par mois, avec une grande différence entre le public (1 801 €), le privé sans but lucratif (1 964 €) et le privé commercial (2 620 €), qui intègre une partie des frais d'amortissement de l'établissement, surtout s'il est récent. C'est plus cher en ville, avec une forte corrélation avec le coût du logement et du foncier (1 524 € dans la Meuse à 3 154 € à Paris).

Ne subissons pas la hausse de la CSG



Toutes et tous dans la rue le 12 septembre !

Adaptation des logements

Le vieillissement préoccupe le secteur du logement dont plus de 30 % des 4,7 millions de logements sociaux sont occupés par des personnes de plus de 60 ans, ce qui illustre la situation difficile de nombreux retraité-e-s. Cette situation, qui va empirer, incite les bailleurs sociaux à anticiper les besoins, travailler avec les acteurs de l'accompagnement du vieillissement qui délivrent les services de maintien à domicile.

De ce fait, la CNAV et l'USH (l'Union sociale pour l'habitat) ont [communiqué](#) sur la mobilisation des bailleurs sociaux pour l'adaptation des logements et l'accompagnement des locataires retraités du parc social : les caisses de retraités vont proposer des aides à l'adaptation de l'habitat et du cadre de vie, une aide financière à l'aménagement des logements et des parties communes, des prêts à taux zéro et des subventions pour la construction/réhabilitation de lieux de vie collectifs.